

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 MARS 2022
N°18/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE SEPT MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, première adjointe.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : CATTANI JL. à BARET E., DIETRICH F. à SELVE M., MEDAVIT R. à PROCACCI T., PAÏO J. à VITINGER G., RIOU M. à GRENIER JM., SANCHEZ D. à CHABANY S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CULTURELLE
POUR LE PROJET INTERMEDES 2022**

Madame Evelyne Ducès, Adjointe aux services à la population et à la culture, propose d'autoriser la signature de la convention de partenariat financier dans le cadre du projet « Intermèdes » des bibliothèques et médiathèques des communes de Champ sur Drac, Jarrie, Vaulnaveys-Le-Haut, Vizille et Séchilienne pour l'année 2022. Les manifestations/rencontres se dérouleront d'avril à mai.

Les Intermèdes poursuivent l'objectif de favoriser la démocratisation de la culture en provoquant des rencontres entre les publics et les acteurs de la vie culturelle. Ce partenariat est né d'une volonté de mutualisation des moyens, de partage de l'expertise professionnelle sur la rencontre d'acteurs de la vie culturelle (auteurs, éditeurs, comédiens, journalistes...), d'élargir l'offre d'animation au public et de créer une synergie entre les différents lieux.

Cette édition, construite en partenariat avec des acteurs locaux, propose aux publics de dialoguer de manière ludique et conviviale autour du thème de l'éducation aux médias et à l'information (E.M.I.). Dans une société où l'information et le divertissement omniprésents façonnent notre vision du monde, l'E.M.I. permet de former des citoyens conscients et agissants.

La commune de Champ-sur-Drac assurera le portage financier des opérations réalisées en 2022 en tant que maître d'ouvrage afin de simplifier la gestion administrative et comptable de l'opération.

En tant que porteur financier 2022, elle avancera les frais d'organisation inhérents à cette manifestation. Les quatre autres communes lui reverseront donc les sommes correspondant à leur participation, à hauteur des pourcentages cités à l'article 3.2 de la convention.

Le budget prévisionnel des actions 2022 est le suivant :

Dépenses :

- Actions d'éducation culturelle	= 2820 € TTC
- Diffusion artistique	= 500 € TTC
- SACEM	= 100 € TTC
Frais de réception (déplacements, hébergement, restauration)	= 80 € TTC
Total dépenses	= 3500 € TTC

Recettes :

- Participation des communes	= 2800 € TTC (80%)
- Subvention Conseil Départemental de l'Isère	= 700 € TTC (20%)
Total recettes	= 3500 € TTC

Madame Ducès propose d'approuver la convention.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention concernant les Intermèdes 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 8 mars 2022.



Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

